



DES DECISIONS TOUJOURS

Aussi INCOHERENTES

Dans un récent communiqué, **Force Ouvrière Justice National** dénonçait l'octroi d'une permission de sortir à un détenu incarcéré au Quartier de Lutte contre la Criminalité Organisée de Condé sur Sarthe, présenté comme une tête de réseau d'un trafic de stupéfiants à dimension internationale malgré le refus de l'ensemble des acteurs ayant étudié le dossier.

Comme si cette décision ne suffisait pas à susciter l'incompréhension des collègues, **le bureau local Force Ouvrière** a appris avec stupéfaction que ce même détenu n'est désormais plus affecté au QLCO.

Mais le plus aberrant reste la suite.

En début de semaine, la décision est prise de sortir le détenu et de l'affecter dans un autre bâtiment du CPACSS en détention classique.

Comment peut-on prendre une telle décision dans un établissement où la sécurité des personnels devrait être une priorité absolue ?

Et surtout, pourquoi le maintenir à Condé sur Sarthe ?

Le jour de sa sortie QLCO, les ERIS étaient pourtant présents dans l'établissement après avoir acheminé un détenu en provenance de Vendin le Vieil, lui aussi sortant du QLCO. Une opportunité existait pour organiser son transfert vers un autre établissement et éviter d'exposer inutilement les personnels de Condé sur Sarthe.

Une fois de plus, les décisions prises semblent en totale contradiction avec les risques identifiés par les professionnels de terrain.

Après une permission de sortir accordée malgré un avis unanimement défavorable, voilà maintenant une affectation en détention classique dans le même établissement.

A quel moment la cohérence des décisions deviendra-t-elle une exigence ?

Le bureau local Force Ouvrière Justice refuse que les personnels subissent les conséquences de décisions incompréhensibles.

La sécurité des agents n'est pas négociable.

